



## Discours de Monsieur le Ministre, Jean Asselborn

*21<sup>ème</sup> session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (La Haye, 5-10 décembre 2022), Débat général*

Madame la Présidente de l'Assemblée,  
Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée au nom de l'Union européenne.

Depuis la signature du Statut de Rome, le Luxembourg demeure un fervent défenseur de la Cour pénale internationale et de la **lutte contre l'impunité**. Je voudrais féliciter le personnel de la Cour des efforts considérables fournis durant cette année et réitérer l'appui indéfectible de mon pays à la CPI.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour remercier le **greffier**, Monsieur Peter Lewis, pour ses services rendus à la CPI et lui exprimer ma reconnaissance pour ses efforts inlassables en faveur du bon fonctionnement de la Cour.

Cette année marque le **20<sup>ème</sup> anniversaire** de l'entrée en vigueur du Statut de Rome. C'est le moment de rendre hommage à la Cour ainsi qu'à tous les acteurs qui ont contribué à faire de la CPI une institution indépendante et impartiale, fondée sur les principes et valeurs de la justice pénale internationale. La Cour a su faire face à de nombreux défis avec résilience et persévérance, en s'adaptant aux changements et en résistant aux tentatives de remettre en question son rôle et sa légitimité. Le soutien des Etats parties à la CPI demeure essentiel et mon pays continuera à appuyer de manière déterminée la Cour dans notre lutte collective contre l'impunité.

Je saisis cette occasion pour encourager la **ratification de tous les amendements** au Statut de Rome, dont les amendements de Kampala sur le crime d'agression, ainsi que le récent amendement incluant le fait d'affamer délibérément des civils



comme méthode de guerre parmi les crimes de guerre, pour lesquels la Cour est compétente dans les conflits armés ne présentant pas un caractère international.

Mesdames, Messieurs,

Les atrocités dont nous continuons d'être témoins dans le monde entier, et maintenant en Europe à la suite de l'agression militaire de la Russie contre l'**Ukraine**, doivent renforcer notre détermination à mettre fin à l'impunité. Alors que, malheureusement, de nouvelles atrocités continuent à être commises, le rôle de la Cour est plus essentiel que jamais afin de rendre justice aux victimes. Le Luxembourg a salué la décision du Procureur Khan d'ouvrir une enquête sur la situation en Ukraine et s'engage à soutenir les travaux de la Cour pour que les responsables des crimes commis répondent de leurs actes. En même temps, il importe de ne pas oublier les autres instances où des crimes graves qui concernent la communauté internationale sont commis. Toutes ces situations méritent notre plus grande attention, et les enquêtes actuellement en cours couvrent presque toutes les régions du monde.

Le nombre croissant d'enquêtes de la CPI touche à une autre réalité, celle de la charge de travail de la Cour, plus élevée que jamais. Pour qu'elle puisse continuer à être à la hauteur de nos attentes et surtout de celles des victimes, il est important que la Cour dispose des **moyens financiers durables et revus à la hausse**. Le Luxembourg figure parmi les nombreux pays qui ont versé cette année une contribution volontaire au fond d'affectation spéciale mis en place par le Procureur Khan. Bien que la situation ait pu être exceptionnelle, le fonctionnement de la CPI ne saurait dépendre de contributions volontaires. Une telle approche risquerait de mettre en péril non seulement la durabilité du budget de la Cour mais également son indépendance.

Je suis conscient des défis concernant le **budget** de la CPI mais la Cour doit disposer plus que jamais des ressources pour pouvoir s'acquitter de son mandat et devenir plus résiliente face à un contexte international en constante évolution. Le financement de la Cour ne saurait être réalisé au détriment de la justice internationale et des victimes des crimes les plus graves. Je souligne que le



Luxembourg s'oppose fermement à une approche de croissance nominale zéro pour le budget de la CPI.

Je réitère également mon appel à tous les Etats parties de verser leurs contributions annuelles dans leur intégralité et dans les délais. Le montant des **arriérés** n'a malheureusement pas diminué, ce qui risque de créer des problèmes de liquidités graves pour la Cour. Le versement des contributions constitue une obligation pour tous les Etats parties dont le respect reflète leur engagement pour la lutte contre l'impunité.

Je me félicite des travaux en cours du **mécanisme d'examen** qui offrent à la Cour une occasion unique de rendre ses travaux plus efficaces encore pour rendre justice aux victimes dans le monde entier. L'année précédente, j'avais lancé un appel pour la promotion d'une meilleure culture de travail et je constate à présent qu'un nouveau mécanisme informel et des modifications au code d'éthique ont été adoptés. Le Luxembourg se félicite vivement de ces développements et encourage toutes les parties prenantes à continuer ce processus fructueux, tout en préservant l'intégrité du Statut de Rome et en respectant l'indépendance de la Cour. Le respect et la promotion du **multilinguisme** sont également essentiels pour une communication efficace et le respect du droit à un procès équitable.

Mesdames, Messieurs,

Le Luxembourg attache une grande importance à la justice rendue aux **enfants**. Cependant, nous constatons que les perspectives sensibles aux enfants ne sont pas suffisamment intégrées dans les mécanismes judiciaires internationaux et nationaux. Nous devons faire plus d'efforts pour soutenir politiquement et financièrement une plus grande hiérarchisation et visibilité des violations et des crimes commis à l'encontre des enfants. Ensemble avec la Cour, nous devons nous donner les moyens pour acquérir une expertise spécifique à l'enfant et encourager un échange des meilleures pratiques, afin de veiller à ce que les enfants reçoivent une attention particulière tout au long du processus judiciaire.

Je profite aussi de l'occasion pour confirmer l'appui continu du Luxembourg au **Fonds** au profit des victimes et au Fonds spécial pour la réinstallation des témoins.



Madame la Présidente,

Le Statut de Rome repose sur la **complémentarité**, avec comme corollaire la **coopération** pour assurer la justice pénale internationale. Les États parties sont tenus de coopérer avec la CPI et j'exhorte tous les États à prêter l'assistance nécessaire à la Cour afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat de manière efficace, indépendante et impartiale. Ce n'est que par la coopération, le multilatéralisme et le respect du droit international que la redevabilité et la justice pourront être garanties. Lors les jours à venir, laissons-nous guider par l'impératif de la justice et n'oublions pas ceux qui doivent être au cœur de ces discussions, à savoir les victimes. Je vous assure de l'appui indéfectible de ma délégation pour cette session.

Je vous remercie.